



MAIRIE DE
PIBLANGE

Département
De la Moselle

Arrondissement
Boulay-Moselle

Nombre des Membres
Du Conseil Municipal
Élus : 15

Nombre des Membres
En fonction : 13

Nombre des Membres
Qui ont assisté à
La séance : 11

Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Convoqués le : 25/02/2020

COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 MARS DEUX MILLE VINGT à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Valéria FEBVAY, Maire.

Etaient présents : Valéria FEBVAY, Maire, UJMA Thierry, CHILLES Fabrice, Sylvianne HETTINGER adjoints au Maire, BECKER Nicolas, RUBLER Benoît, ROBINET Brigitte, LEGRANDJACQUES Denis conseillers délégué, BECOEUR Maxime, SCHMIDT Nathalie, MASSARO Gwenaél, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : /

Etaient absents non excusés : MICHEL Céline, KIEFFER François

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : HETTINGER Sylvianne

=====

A l'ouverture de la séance, le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point supplémentaire « Acquisition d'un bien immobilier »
Le conseil municipal autorise le Maire à rajouter ce point.

Point 002-2020 : Compte Administratif 2019

Madame le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du compte administratif 2019

Ayant entendu l'exposé, le maire quitte la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Mr UJMA Thierry, 1er Adjoint, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

- section d'investissement : - dépenses	133 361,34 €
- recettes	36 804,74 €

Soit un déficit de 96 556,60 €

- section de fonctionnement :	- dépenses	522 499,78 €
	- recettes	624 676,39 €

Soit un excédent de 139 589,86 €

Total des sections : 43 033,26 €

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Point 003-2020 – Compte de gestion 2019

- Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion 2019 dressé par les comptables ;

- Mme Joelle DE SANTIS du 01/01/2020 au 14/02/2020
- M. Thomas PRIETZ du 02/09/2019 au 31/12/2019
- M. Marc VILLIBORD du 01/04/2019 au 31/08/2019
- Mme Patricia PROUST du 01/01/2019 au 31/03/2019

Visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Point 004-2020 – Affectation des résultats

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 139 589,86.€.

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2018 étant de 196 302,32 €, en conséquence le résultat à affecter est de 335 892,18 €.

Et le déficit d'investissement de 96 556,60 €

L'excédent d'investissement pour l'année 2019 étant de 47 101,98 €, en conséquence le déficit d'investissement global à affecter est de 49 394,62 €

Le conseil municipal décide, après délibération et à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

280 766,36 € à la section de fonctionnement au compte 002 (recette).

49 454,62 € à la section d'investissement au compte 001 (dépense).

55 125,82€ au 1068 section investissement (recette)

Reste à réaliser sur 2019, 5 671,20 € (C/2121 – facture Alsace-Bois)

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Point 005-2020 – Budget Primitif 2020

Le conseil municipal, après examen des propositions budgétaires 2020, a voté après délibération et à l'unanimité le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

-la section de fonctionnement s'équilibre à 831 534,98 € en dépenses et recettes.

-la section d'investissement s'équilibre à 428 539,68 € en dépenses et recettes.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Point 006-2020 – Convention de passage

Le Maire expose au conseil municipal la convention relative à l'autorisation de passage des opérateurs afin d'accéder à l'infrastructures passives support d'antennes et propriété de Moselle fibre.

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention Entre la commune et Moselle Fibre.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Point 007-2020 : Acquisition d'un bien immobilier

Le Maire propose l'acquisition d'un bien immobilier section 1 parcelle 106 à Piblangé, place de la Fontaine, d'une superficie de 2 ares 28 en prévision d'un futur atelier.

Le montant de ce bien s'élève à 13 000,00€ se rajoute à cette somme le frais de notaire selon la loi en vigueur.

Cette dépense est prévue au budget 2020 en investissement.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

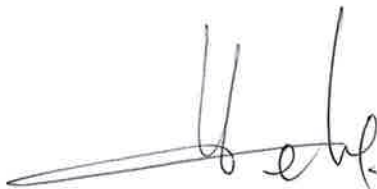
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE SUSUDITS.TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME
PIBLANGE le 03/03/2020



Le Maire,
Valéria FEBVAY



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE :

04 MARS 2020

TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE LE :

04 MARS 2020



